



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal n° 5 de la séance du Conseil Intercommunal de l'ASPIHL du mercredi 13 septembre 2023 à 20h00 A la salle du conseil du communal à Roche

Présidence : M. Dominique Weber

Sont présents : A l'appel :
22 membres présents sur 26 conseillères et conseillers
Pour le CODIR :
M. Olivier Narbel, Président, MM. Pierre-Alain Karlen, Fabio Lecci, Marcel Reschteiner

Excusé : Jean-Marc Chavannes

Ordre du jour

1. *Appel*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Démissions-Assermentations*
4. *Adoption procès-verbal de la séance du 21 juin 2023*
5. *Communications du bureau*
6. **Rapport et vote des préavis suivants :**
 - **Préavis N° 4/2023, relatif à la demande de crédit d'étude et de mise en concours d'un pavillon scolaire à la Tour Rouge à Villeneuve**
9. *Communications du CODIR*
10. *Divers*

M. Dominique Weber, Président, ouvre la séance en saluant l'Assemblée ainsi que le CODIR, emmené par M. Olivier Narbel Président du CODIR et 3 conseillers du Comité du Direction.

1. Appel

La secrétaire fait l'appel : 22 conseillères et conseillers sont présents avec le Président.

Se sont excusés : Mme Isabelle Baillif, Mme Aurore Seydoux, M. Bernard Stamm, M. Julien Cattin,

Non excusés : --

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Après l'appel, l'Assemblée se compose de 22 membres avec le Président, soit 21 votes à main levée et 22 votes à bulletin secret.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

3. Démissions – Assermentations

La délégation de la commune de Roche est toujours en attente de la nomination d'un délégué.

Monsieur Yves Dubuis a été élu à la présidence du conseil communal de Villeneuve et a présenté sa démission de notre assemblée. Son remplaçant sera nommé demain. (24.09.2023)

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 juin 2023

Le procès-verbal du 21 juin 2023 est adopté par 21 oui, -- non et -- abstention, tel que présenté

Deux points ont été modifié :

Au point 5 : *Le procès-verbal du 23 novembre 2022 et non 2023*

Au point 9 : **M. Narbel** prend la parole et fait la communication sur l'UAPE (dicastère de M. Lecci) Il a été demandé que le CODIR reprenne le financement des constructions des UAPE, ils sont en manque dans la région. Pour le moment **au on** met en attente.

5. Communications du bureau

Tous les conseillers n'ont pas retourné le registre des intérêts.

Madame la secrétaire est passée vers les personnes concernées avant le début du Conseil.

Le bureau s'est réuni pour nommer les commissions du préavis traité ce soir et celle du règlement des transports.

Le CODIR a informé le bureau de l'impossibilité de déposer le préavis faute de retour du canton. La commission sera donc sollicitée le moment venu.

Le bureau se soucie des vacances au sein du conseil suite aux démissions qui jalonnent la législature. Celles-ci handicapent les petites délégations et pourraient menacer le quorum selon les circonstances.

Le bureau va donc plancher sur le sujet.

La COGEF nous a informé que Monsieur Aeberhard est le premier membre pour cette année.

6. Rapport et vote des préavis suivants :

6.1 Préavis N° 4/2023, relatif à la demande de crédit d'étude et de mise en concours d'un pavillon scolaire à la Tour Rouge à Villeneuve

- **M. Pascal Aeberhard** de la COGEF, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission et **M. Maxime Crisinel**, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission. Une copie des rapports a été distribuée par mail avant la séance.

- La discussion est ouverte aux questions

- **M. Reschteiner prend la parole :** *Concernant l'amendement le CODIR et la Municipalité de Villeneuve ont décidé de créer des DDP pour le pavillon 21 déjà construit. Pour le pavillon Ecublens le but sera de faire un préavis qui sera déposé conjointement au Conseil Intercommunal de l'ASPIHL ainsi qu'au Conseil Communal de Villeneuve pour traiter le DDP. Pour la construction et ceci sera fait pour chaque bâtiment. Pour la salle de gymnastique et pour le futur collège de la Tronchenaz il faudra attendre la fin du concours pour connaître la superficie et son emplacement sur le terrain.*

Le CODIR aimerait que le Conseil Intercommunal refuse cet amendement.

- **M. Crisinel prend la parole :** *La clarification faite par le CODIR sur le juridique du régime de ces bâtiments est positive.*



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

- **M. Mueller prend la parole** : Ce rapport est une première trace car cette association est récente, la commission a vraiment voulu effectuer ce travail au plus près de sa conscience de ce qu'il fallait faire et d'étudier tous les aspects ainsi dans le rapport elle a rappelé quelques définitions. Tout le monde n'est pas spécialisé dans le droit foncier.

La commission ne veut pas mettre un frein avec cet amendement, il y a des urgences, des besoins de classes.

Dans le rapport de la commission il était prévu d'annexer au rapport un inventaire des classes avec le nombre d'élève par classe.

- **M. Conrad pose la question** : Est-ce-que ça pose un problème si on vote cet amendement ?

- **Réponse de M. Reschsteiner** : L'amendement n'est pas contraignant c'est plus un vœu de la commission. Le CODIR va traiter ce sujet et revenir vers le Conseil Intercommunal avec des propositions de DDP.

On a pris contact avec un bureau pour qu'il puisse faire une expertise sur les terrains et nous faire une proposition pour la redevance pour ces divers projets.

- **Réponse de M. Narbel** : Au vu de la date du prochain Conseil qui aura lieu le 8 novembre prochain, la création de DDP est juridiquement à mettre en place avec sérieux. Le CODIR n'aimerait pas que s'il présente un projet définitif en 2024 que ça empêche la nouvelle construction. Il y a un fort enjeu en ce moment, toutes les communes sont sous pressions au vu du nombre d'élève qui sont arrivés en Suisse. Il y a une augmentation significative depuis 2014 et la nouvelle croissance régulière est de 1000 élèves chaque année dans le canton de Vaud et en moyenne c'est 50 à 60 classes qui s'ouvre chaque année depuis 10 ans. C'est un défi majeur auquel doit faire face les directions des établissements scolaires et les communes à qui incombe la responsabilité de la planification des constructions scolaires pour l'enseignement obligatoire.

Exemple : Cette moyenne de 10% sur 8 ans, les Alpes Vaudoises sont à 17.95 %, le Gros de Vaud est à 17.22% et notre région à 8.80%. Ce qui veut dire aujourd'hui ce préavis est le plus important.

- **M. Studer prend la parole** : Pour simplifier les choses, ce qui a été dit par M. Reschsteiner et M. Narbel les choses sont assez claires le travail se fait. En tant que Municipal à la Commune de Villeneuve les choses avancent. Pour simplifier je propose que l'on considère cela comme un vœu et que l'on vote selon les conclusions de la COGEF.

- **M. Mueller prend la parole** : Une précision sur l'avant dernière mouture du rapport de la commission prévoyait de conditionner le crédit de 321'000 frs. Sur les bons conseils du président la phrase a été modifiée qui ressemble plus à un vœu.

- **M. Crisinel prend la parole** : La manière dont ont été formulées finalement les conclusions de cet amendement font que c'est relativement peu contraignant. La seule chose qui peut paraître contraignante c'est l'échéance à la prochaine séance du Conseil Intercommunal 2023.

- La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis.

- Tout d'abord, le conseil se prononce sur les amendements.

- Ensuite, il se prononce sur la décision originale ou amendée.

- **Le président lit les amendements avant le vote :**

- **Au point 2 de la décision, la commission propose :**

-2. de lui accorder un crédit d'investissement de Fr. 321'000.00 à cet effet, **et que d'ici à une prochaine séance du conseil en 2023, le CODIR clarifie le cadre juridique applicable sous l'angle de la propriété foncière pour les constructions passées, actuelles et futures de l'ASPIHL.**

Les conseillères et conseillers qui se prononcent en faveur de cet amendement le font en levant la main.

- L'amendement est voté 4 oui, 13 non et 4 abstentions

- **Cet amendement est refusé**



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

- **Au point 3 de la décision, la commission propose :**
- -3. de l'autoriser, **à la même condition que sous ch. 2 ci-avant**, à effectuer un emprunt bancaire dans l'établissement de son choix aux meilleures conditions pour la somme de Fr. 321'000.00 ;
- **Le président lit les conclusions avant le vote :**
Les conseillères et conseillers qui se prononcent en faveur de cet amendement le font en levant la main.
- L'amendement est voté 5 oui, 13 non et 3 abstentions
- **Cet amendement est refusé**

- Le président lit les conclusions avant le vote :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASPIHL

DECIDE

VU le préavis municipal N° 04/2023,

**OUÏ le rapport de la Commission chargée de son étude ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.**

DECIDE

- **D'autoriser le CODIR à attribuer un mandat d'étude pour la mise en concours d'un pavillon scolaire à la Tour Rouge à Villeneuve ;**
- **de lui accorder un crédit d'investissement de Fr. 321'000.00 à cet effet, et que d'ici à une prochaine séance du conseil en 2023, le CODIR clarifie le cadre juridique applicable sous l'angle de la propriété foncière pour les constructions passées, actuelles et futures de l'ASPIHL.**
- **de l'autoriser, à la même condition que sous ch. 2 ci-avant, à effectuer un emprunt bancaire dans l'établissement de son choix aux meilleures conditions pour la somme de Fr. 321'000.00 ;**
- **d'autoriser l'amortissement de cet emprunt sur 10 ans comptable, et à porter en compte le montant de Fr. 32'100.00/an dès le budget 2024.**

- Le préavis est accepté à 20 oui et 1 abstention

7. Communications du CODIR

- **M. Narbel prend la parole :**
Le paiement des jetons de présence seront effectués dans les prochains jours
La procédure avec Mme Bucher architecte, un accord a été trouvé et l'affaire est classée
- **M. Reschsteiner prend la parole :**
Le plan financier sera déposé avec le budget

8. Divers

- **M. Studer prend la parole :** Président du Conseil d'Etablissement
Le Conseil d'Etablissement est une entité indépendante mais qui est financée par l'ASPIHL
Il y a 4 parties : les enseignants, les parents d'élèves, les sociétés locales et les politiciens et
Suite à la démission de la secrétaire, le Conseil d'établissement est à la recherche d'un ou une secrétaire, il y a 5 séances par année
Tout renseignement peut -être pris auprès de M. Léonard Studer à l'adresse mail suivante :
leonard.studer@villeneuve.ch



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

La parole n'étant plus demandée, le Président invite les conseillers-ères à l'apéritif et remercie la commune de Roche pour le vin d'honneur ainsi que toutes les personnes présentes, il souhaite un très bel automne et lève la séance à 20h43.

Au nom du Conseil Intercommunal

Le Président
Dominique Weber

La Secrétaire
Corinne Rey

Rennaz, le 20 octobre 2023